

1-Identification de la substance / préparation et de la Société

Désignation commerciale: SEL SECHE DE QUALITE ALIMENTAIRE POUR SYSTEME CONVERSS

Utilisation : comme générateur de chlore dans le SYSTEME CONVERSS exclusivement

Utilisation non recommandée : toute autre utilisation.

Revendeur:

Nom / Raison Sociale: Adresse:
SYSTEM H20, 195 chemin de Fontenay, 91640 BRIIS SOUS FORGES
tel. 01 64 90 73 68
www.systemh2o.fr, Contact : marquet.gilles@wanadoo.fr

ORFILA : tel 01 45 42 59 59

Importateur en UE:

Nom / Raison Sociale, Adresse:
SWISSCLEAN – JOEDAN AG – Auslieferungslager Deutschland – Robert Koch 2 a – 79395 NEUENBURG
– DEUTSCHLAND / Gernany

2-Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou préparation

2.1.1 Selon le règlement CLP EG/1272/2008

Dommmages sévère aux yeux /irritation pour les yeux, Danger de Catégorie 2
H319: Provoque une irritation sévère pour les yeux.

2.1.2 Classification selon DSD 67/548/EEC

Xi / R36 Irritation pour les yeux.

2.2.1 Selon CLP

Pictogramme de danger :

Appellation du signal : Attention

Mention de danger :

H319: Provoque une sévère irritation pour les yeux.

Consignes de sécurité/précaution :

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/protection pour les yeux/protection faciale.

Consignes de sécurité/mesures

P305+P351: SI DANS LES YEUX: Rincer soigneusement avec de l'eau durant plusieurs minutes.

P337 + P313 : si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin/soin.



Pour les phrases de sécurité en texte intégral, voir rubrique 16.

Autres étiquettes:

Contient: Chlorure de calcium 75-99%

2.3 Autres dangers

Le produit peut provoquer de légères irritations de la peau et rendre la peau sèche.

3-Composition / information sur les composants

Substances : aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'Annexe II partie A du Règlement CE 197/2006 (REACH)

Nom du produit : CHLORURE DE SODIUM 75 - 99 %

Synonyme : sel.

Formule globale : NaCl

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Réglement 453/2010/CE Annexe II

Poids moléculaire : 58,45
N° CAS : 7647-14-5.
N° EINECS : 231-598-3.
CLP : Irritant pour les yeux, catégorie 2, H319
DSD : Xi, R36

4-Premiers secours

Effets principaux : Irritant pour les muqueuses, les yeux et la peau.

Inhalation : A hautes concentrations, irritation légère du nez. En cas d'expositions répétées ou prolongées : risque de saignements de nez.

Contact avec les yeux : Irritation, larmoiement, rougeur des yeux.

Contact avec la peau : Lors de contacts répétés, sécheresse et gerçures de la peau.

Ingestion : Si ingestion de quantité importante : nausées et vomissements.

PREMIERS SOINS :

Inhalation : Ecarter le sujet de l'ambiance empoussiérée, le faire moucher.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment les yeux à l'eau courante pendant quelques minutes en maintenant les paupières largement écartées. Ophtalmologue en cas de douleur persistante.

Contact avec la peau : Laver la peau atteinte à l'eau courante. Vêtements propres.

Ingestion :

Si le sujet est parfaitement conscient : Faire rincer la bouche, donner à boire de l'eau fraîche.

Si le sujet est inconscient : Non applicable.

5-Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie au voisinage, tous les moyens d'extinction sont admis.

Moyens d'extinction inappropriés : Pas de réserve.

Risques particuliers : Incombustible.

Mesures de protection en cas d'intervention : La présence du produit n'entraîne pas de précautions particulières.

6-Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles et collectives : Respecter les mesures de protection mentionnées au § 8.

Méthodes de nettoyage : Collecter le produit à l'aide de moyens adéquats. Mettre le tout dans un récipient fermé, étiqueté et compatible avec le produit. Nettoyer abondamment l'emplacement à l'eau. Pour l'élimination, se référer au § 13.

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols,...).

7-Manipulation et stockage

Manipulation : Opérer dans un endroit bien ventilé.

Stockage : Dans un local sec, à l'abri de l'humidité. Conserver en récipients d'origine, fermés. En vrac : en silos ou en tas (bâchés et isolés du sol) sur une aire bien drainée.

Autres précautions : Respecter les mesures de protection mentionnées au § 8. Eviter l'empoussiéage, la formation de nuage de poussière.

Matériaux d'emballage / transport : PE, papier.

8-Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures d'ordre technique : Aération des locaux. Installer des dispositifs pour respecter les valeurs limites d'exposition.

Valeur limite d'exposition TLV (USA 2001) : 10 mg/m³.

Protection respiratoire : En cas d'empoussiéement/de brouillards/de fumées, masque anti-poussières de type P1.

Protection des mains : Gants de protection, matières conseillées : PVC, néoprène, caoutchouc.

Protection des yeux : Lunettes de protection portées dans tous les cas d'opérations industrielles. Si empoussiéement important, lunettes anti-poussières étanches.

Protection de la peau : Vêtements couvrants. Survêtement/bottes en PVC, néoprène, caoutchouc en cas d'empoussiéement.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Réglement 453/2010/CE Annexe II

Mesures d'hygiène spécifiques : Consulter l'hygiéniste industriel ou l'ingénieur de sécurité pour une sélection de l'équipement de protection individuelle adapté aux conditions de travail.

9-Propriétés chimiques et physiques

Aspect: Cristaux, poudre.
Couleur: Incolore à blanche.
Odeur: Inodore.
Point/intervalle de fusion : 801 °C.
Point d'éclair : Non applicable.
Inflammabilité : Ininflammable.
Auto-inflammabilité : Ininflammable.
Densité relative (D 20/4) : 2,16.
Densité de vapeur (air = 1) : Non applicable.
Solubilité : 35,85 g % g d'eau à 20°C.
Coefficient de partage P (n-octanol/eau) : Non applicable.
Viscosité : Non applicable.
Température de décomposition : Pas de données.
Danger d'explosion : Inexplosible.
Propriétés comburantes : Non comburant.
pH solution aqueuse à 100 g/l : 6,7 à 9,0.

10-Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans les conditions normales d'utilisation (voir section 7).
Conditions à éviter : Néant.
Matières à éviter : Néant.
Produits de décomposition dangereux : Néant.

11-Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :
Voie orale, LD50/rat : 3750 mg/kg.
Irritation :
Lapin, légèrement irritant (peau).
Lapin, irritant (yeux).
Sensibilisation : Pas de données.
Toxicité chronique :
Voie orale (nourriture), après exposition prolongée, organe(s) cible(s) : reins/système gastro-intestinal, 4%, effet observé.
Pas d'effet cancérigène. Possibilité d'effet promoteur en présence d'un cancérigène connu. Non interprétable : concentrations provoquant un trouble d'osmose. Voie orale (eau), 2 %, effets tératogène et foetotoxique.
Appréciation :
Risque d'effet rénal. L'inhalation de poussières en concentrations élevées peut provoquer des ulcérations et perforations des voies nasales. Effet irritant pour les yeux. Effet légèrement irritant pour la peau.

12-Informations écologiques

Ecotoxicité aiguë :
Poissons, brachydanio rerio, LC50/24 heures : 9000 mg/l.
Algues, Nitzscheria linearis, EC 50/5 jours : 2430 mg/l.
Crustacés, Daphnia magna, LC 50/24 heures : 4800 mg/l.
Mobilité :
Air : Mobilité sous forme d'aérosols solides.
Eau/sol: Solubilité et mobilité importantes.
Dégradabilité abiotique :
Eau / sol: Ionisation instantanée.
Eau / sol : Solubilisation de métaux lourds par complexation (chlorure).

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Règlement 453/2010/CE Annexe II

Dégradabilité biotique :

Non applicable (produit inorganique).

Potentiel de bioaccumulation :

Bioconcentration log Po/w : non applicable (produit inorganique ionisable).

Bioconcentration : possibilité d'accumulation de chlorures dans le sol et les plantes.

Appréciation :

Non dangereux pour les organismes aquatiques. Influence sur la surface des végétaux (perturbation métabolique) et sur le sol (déséquilibre minéral)

13-Considérations relatives à l'élimination

Traitement des déchets :

Traiter en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Traitement des emballages souillés :

Envoyer les emballages souillés dans une installation d'incinération industrielle agréée.

14-Informations relatives au transport

Non soumis aux réglementations sur le transport

15-Informations réglementaires

L'évaluation de la sécurité chimique est réalisée pour le chlorure de calcium conformément à l'article 14 de REACH.

16-Autres informations

Déclaration de danger et de précaution de la rubrique 2 et 3, texte intégral (CLP):

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

P280: Porter des gants de protection/vêtements de protection/protection pour les yeux/protection faciale.

P305+P351: SI DANS LES YEUX: Rincer soigneusement avec de l'eau durant plusieurs minutes.

P337 + P313 : si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin/soin.

Catégories de danger de la rubrique 2 et 3 dans le texte intégral selon la DSD 67/548/EEC.

Xi = Irritant (Irritating) C = Corrosif (Corrosive)

Phrases de Risques et Sécurité de la rubrique 2 et 3 dans le texte intégral DSD 67/548/EEC:

R34: Provoque des brûlures

R36: Irritant pour les yeux

Sources pour les données de cette fiche de données de sécurité

Bibliographie générale sur le chlorure de calcium et classification de substances équivalentes

ESIS (Agence européenne d'information sur les substances chimiques = European chemical Substances Information System)

Fiche de donnée de sécurité émise en conformité avec le Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 (REACH), annexe II.

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.

Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.